



### 3A) Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

## PRÉAMBULE

Les esprits les plus optimistes pensaient qu'en 2021, la pandémie ne serait plus qu'un mauvais souvenir. Mais cette dernière a été présente tout au long de l'année. Des lueurs d'espoir sont apparues ici et là avec une reprise économique plus marquée dans certains secteurs, comme ce fut le cas pour le recyclage. Les cours de reprise des matières premières secondaires ont retrouvé des couleurs, notamment le plastique en raison de la hausse assez spectaculaire du prix du pétrole.

Si les recettes ont été plus importantes que prévues grâce à cette embellie, il faut tout de même faire preuve de prudence. Au courant du dernier trimestre 2021, certains indicateurs repartaient à la baisse (cartons, acier...). Par ailleurs, le constat de 2020 sur la diminution de certains déchets recyclables est resté le même en 2021 : réduction de la consommation des journaux-magazines et des publicités.

Parallèlement, la hausse de la production des ordures ménagères constatée en 2020, s'est confirmée en 2021 avec une moyenne de 100 kg par habitant et par an. Les tonnages déposés en déchèteries ont également fortement augmenté. Ce constat est partagé par de nombreuses collectivités : hausse liée à un report de tonnes de 2020 ? des travaux d'aménagements plus nombreux ? le retour du bricolage ?

Pour ce qui est de l'activité du syndicat, le personnel a pris ses marques dans les nouveaux locaux. Les ambassadeurs ont à nouveau mené plus d'actions sur le terrain, sensibilisations et animations scolaires. Mais le recrutement reste un point noir, il n'a pas été possible de compter plus de 3 agents dans la brigade ; très peu de candidats, tant au niveau des seniors que des jeunes.

La nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur devrait enfin sortir de terre. Des travaux sur la déchèterie d'Aspach-Michelbach seront également à prévoir (bâtiment d'accueil, rénovation de certains quais, aménagements de l'espace BricOthèque et filière DEEE).

Enfin, des bureaux supplémentaires seront aménagés au siège pour accueillir en 2023 la facturation et la personne en charge de la gestion des ressources humaines.

Pour finir, 2022 verra la poursuite de la mise en œuvre d'abris-bacs pour la collecte des biodéchets dans les quartiers, dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME.

\* \* \* \* \*

## I - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires, dans les communes de plus de 3 500 habitants. Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

## II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour 2022, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

### 1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
  - salarié(e)s,
  - gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur,
  - remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach),
  - frais généraux (téléphonie – internet, véhicules de service, communication...).
- aux contrats de prestations de services :
  - collecte du verre,
  - collecte et tri des emballages,
  - collecte des ordures ménagères et des biodéchets,
  - gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur).
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Les trois derniers exercices avec une projection 2022 sont détaillés ci-après :

Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Projections 2022*
Charges de personnel (012)	353 119 €	328 743 €	360 000 €	365 000 €
Frais généraux (011 hors 611)	444 099 €	338 770 €	405 650 €	406 000 €
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 958 899 €	3 741 066 €	4 036 000 €	4 036 000 €
Traitement OMR/Biodéchets (65548)	1 098 457 €	1 134 892 €	1 220 000 €	1 275 000 €

\*estimations – à consolider pour le budget

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

### **1.1 Déchèteries :**

Malgré la forte hausse des tonnages en 2021, l'augmentation du coût a été limitée en partie avec la baisse de la TVA. Il faut espérer que les apports ne connaissent pas la même tendance en 2022.

*Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP :* l'augmentation se poursuivra avec une hausse de 8 €/tonne enfouie en 2022 et de 1 à 5 €/tonne incinérée ; soit une hausse globale estimée à 35 000 €.

### **1.2 Collectes :**

Le passage de la TVA de 10 % à 5,5 % a permis d'absorber une bonne partie de la hausse des coûts de collecte liée à la révision des prix.

Toutefois pour 2022, les premiers indices affichent une hausse importante (pour exemple, celui du gazole passant de 119 à 132).

Pour la main d'œuvre, l'indice est de 112 comparé aux 103 d'avant COVID, ce qui reste élevé.

Enfin, pour la **collecte du verre** : hausse à prévoir en raison des indices cités précédemment.

### **1.3 Tri des emballages :**

La prestation de tri devrait connaître la même tendance en raison de la révision des prix.

### **1.4 Traitement des OMR, des biodéchets et des déchets verts :**

Ces coûts de traitement ainsi que la cotisation versée au SM4 devraient poursuivre leur augmentation en 2022, pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus (TGAP en grande partie).

### **1.5 Autres postes de dépenses :**

#### **Sacs de tri et compostables :**

En dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition des sacs de tri et compostables :

- les **sacs de tri** représentent un montant estimé à plus de 100 000 € TTC (quantités distribuées en hausse du fait des variations démographiques) ; ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés,
- les **sacs compostables** devraient coûter environ 75 000 € TTC (idem, quantités en hausse) et pour une contenance de 8 litres adaptée aux bioseaux ventilés.

*Attention à la pénurie de matière première qui touche notamment la fabrication des sacs de tri. A ce sujet, une réflexion est menée pour rationaliser et inciter les usagers à optimiser leur consommation.*

#### **Admissions en non-valeur :**

Depuis 2019, la Communauté de Communes de Thann-Cernay les refacture, conformément à la convention. Elles devraient augmenter, passant de 87 000 € à 110 000 € en 2022.

#### **Actions de communication :**

- Animations par les ambassadeurs du tri : centres socio-culturels Agora de Cernay et de Thann, périscolaires, structures de l'ESS, fête des voisins au Bel Air, maisons de retraite...,

- Organisation d'évènements ou de manifestations à la déchèterie, poursuite des opérations de « zone de gratuité »,
- Accompagnement des usagers sur des thématiques comme, le gaspillage alimentaire, le jardinage (réseau d'éco-jardiniers avec le SM4),
- Prêts de matériel et accompagnement des associations dans le cadre de leurs manifestations et accompagnement des établissements scolaires au tri et à la réduction des déchets,
- Démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (actions mises en place dans les mairies et la CCTC). Mise en œuvre d'une charte d'éco-exemplarité avec le SM4 et toutes les communes et collectivités volontaires.

**Propositions d'actions à maintenir ou développer :**

- ✓ Poursuite de la politique « gestion des déchets » dans l'habitat vertical : conteneurs enterrés, gestion différenciée des biodéchets, compostage collectif,
- ✓ Réflexion sur une collecte en points de regroupements dans les centres-villes,
- ✓ Continuité des actions de la « brigade » d'ambassadeurs du tri et de la prévention : communication de proximité, animations...,
- ✓ Dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets,
- ✓ Evolution de la BricOthèque à la déchèterie d'Aspach-Michelbach,
- ✓ Mise en place de nouvelles filières en déchèterie (polystyrène, palettes...),
- ✓ Participation à l'opération « Haut-Rhin propre » : prise en charge de la collecte des sacs de déchets et du déjantage des pneus,
- ✓ Réflexion sur la mise en place d'une recyclerie.

**2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- CITEO soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers et journaux-magazines : les recettes devraient rester proches de celles des exercices précédents, soit environ 850 000 €,
- Autres soutiens : OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 26 000 €),
- Revente matière (verre, plastiques, ferraille...) : environ 250 000 €. Hausse des recettes, liées notamment à une reprise exponentielle des plastiques (pétrole élevé) ainsi qu'à une augmentation du prix de reprise des papiers-cartons par COVED,
- Régie de recettes déchèteries : environ 13 000 €,
- La contribution des communautés de communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes,
- L'ADEME, dans le cadre de l'Appel à projets « Tri à la source des biodéchets ».

Compte	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Projections 2022*
CITEO + Eco-Mobilier + ADEME (7478)	875 027 €	1 311 575 €	837 000 €	900 000 €
Revente matière et autres soutiens (7078 + 70878)	234 068 €	157 000 €	166 000 €	280 000 €
Contribution des CC (74751)	4 237 900 €	4 360 402 €	4 383 390 €	4 392 990 €

*\*estimations – à consolider pour le budget*

### **3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

En 2022, les investissements devraient porter sur les points suivants :

- ✓ L'achat de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80l vers les 60l (40 000 € HT),
- ✓ Les travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur (550 000 € HT),
- ✓ Les travaux d'aménagement intérieur (bureaux supplémentaires : 80 000 € HT) et extérieur (espaces verts : 30 000 € HT),
- ✓ Des travaux de rénovation de la déchèterie d'Aspach-Michelbach (60 000 € HT).

### **4. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- ✓ Le FCTVA (fond de compensation de la TVA),
- ✓ Des subventions demandées auprès de l'ADEME, la Région Grand Est et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

A noter que pour la construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur, diverses subventions ont été attribuées au SMTC : DETR (154 800 €), Région Grand Est (100 000 €) et Agence de l'Eau Rhin Meuse (27 000 €). L'ensemble de ces subventions permettra d'équilibrer le budget final pour la déchèterie puisqu'il est à craindre une hausse du coût du marché (matériaux notamment).

L'année 2020 s'est clôturée avec un excédent de fonctionnement de près de 936 673 € (grâce à un versement de rattrapage de CITEO de 2017 et 2019) et d'investissement de 461 000 € (lié au report du projet de déchèterie).

L'exercice 2021 se soldera par un résultat positif en fonctionnement et en investissement (construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur).

Au vu des prévisions budgétaires 2022, une légère réévaluation de la contribution par habitant à 105 € a été actée afin de tenir compte à la fois des diverses augmentations (taxes, coûts de traitement...) et des pertes de recettes (baisse de la population INSEE).

## **III – ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Aucun programme n'a été proposé en 2021.

Néanmoins, plusieurs projets continuent d'être à l'étude ou d'évoluer comme, la mise en place de solutions de points de regroupement (conteneurs enterrés, aériens) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses ou encore l'acquisition de conteneurs pour la collecte du verre.

## V - STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- ✓ 2 emprunts soldés en 2019 pour les travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-Michelbach et le rachat du parc de bacs des ex. CC du Pays de Thann et de Cernay et Environs
- ✓ 2016 : 1 emprunt pour les conteneurs enterrés (Mines, Cernay) pour une durée de 5 ans, soldé en 2021
- ✓ 2017 : 1 emprunt de 60 000 € pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioseaux, conteneurs enterrés (Pasteur et Ancien Stade, Thann) pour une durée de 6 ans
- ✓ 2019 (pour début de remboursement 2020) : 1 emprunt de 220 000 € sur 10 ans (achat du terrain de Willer-sur-Thur, conteneurs enterrés du quartier Bel Air, travaux) et 1 emprunt de 900 000 € sur 18 ans (bureaux et stock SMTC et travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur).

Le **capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 1 005 496,98 €** avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2024 :

Emprunts	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchèterie	8 011 €	8 270 €					
Bacs OM	60 942 €	14 320 €					
Conteneurs enterrés	12 297 €	12 297 €	12 297 €	12 297 €			
Verre, bioseaux, ...	11 210 €	11 130 €	11 046 €	10 965 €	10 884 €		
Conteneurs enterrés Bel-Air, terrain Willer			17 167 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €
Achat locaux / Construction Willer			43 485 €	57 341 €	56 906 €	56 471 €	56 035 €
<b>Capital + intérêts</b>	<b>92 460 €</b>	<b>46 017 €</b>	<b>83 995 €</b>	<b>103 080 €</b>	<b>90 267 €</b>	<b>78 948 €</b>	<b>78 512 €</b>
<i>dont intérêts</i>	<i>2 422 €</i>	<i>744 €</i>	<i>7 132 €</i>	<i>8 395 €</i>	<i>7 687 €</i>	<i>7 110 €</i>	<i>6 583 €</i>

## V - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

Personnel	2018	2019	2020	2021
<b>Titulaires</b>	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 technicien	1 technicien	1 technicien	1 technicien
	/	1 adjoint technique	2 adjoints techniques	2 adjoints techniques
<b>Contractuels</b>	1 technicien	1 technicien	1 technicien	/
	1 emploi d'avenir	1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 adjoint technique
	4 CUI-CAE	4 CEC	4 CEC	2 CEC

Le recrutement de nouveaux ambassadeurs afin de compléter la brigade actuelle à 4 membres s'avère compliqué, néanmoins la priorité reste des contrats CEC (Contrat Emploi Compétences) avec une aide financière de l'Etat de 65 %. Le barème F (2018-2022) de CITEO contribuera à hauteur de 4 000 €/an/ETP.

Les dépenses liées au personnel :	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Projections 2022*
Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	195 126 €	177 187 €	182 200 €	<b>189 700 €</b>
Avantages en nature (chèques déjeuner)	6 193 €	7 828 €	8 900 €	<b>8 900 €</b>

\*estimations – à consolider pour le budget

Hausse prévisionnelle liée au changement d'un contrat de 20 heures/semaine à 28 heures (mais recettes en contrepartie - CEC) et divers ajustements (notamment SMIC).

### Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- facturation de la redevance (2 x 35/52<sup>e</sup> du cadre d'emploi des adjoints administratifs)
- gestion des ressources humaines (1 mi-temps rédacteur)
- budget et comptabilité (5/52<sup>e</sup> adjoint administratif)
- administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (5/52<sup>e</sup> rédacteur)
- gestion des contentieux : 1/52<sup>e</sup> adjoint administratif.

## CONCLUSION

Malgré un contexte sanitaire toujours délicat, 2022 devrait enfin voir le démarrage des travaux de la déchèterie de Willer-sur-Thur avec une mise en exploitation d'ici au troisième trimestre de l'année. Et les autres projets devraient également pouvoir être menés.

Toutefois, les prévisions budgétaires resteront fortement impactées par une reprise économique en dents de scie. Entre une reprise des matériaux qui risquera encore de jouer aux montages russes, des hausses de toutes parts (TGAP, gazole, main d'œuvre) et des recettes qui peinent à s'inscrire dans la durée (hors contribution des collectivités), la marge de manœuvre se réduit d'année en année.

Malgré ces incertitudes, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité des missions du syndicat. A l'heure de la pandémie, le tout jetable est de retour (masques notamment !), même si le cadre législatif bannit de plus en plus ces types de déchets.

Il est donc essentiel de poursuivre nos actions de communication, d'inciter les usagers à consommer autrement et à réapprendre à gérer leurs déchets, comme les déchets verts, véritable ressource pour nos sols mais qui finissent souvent directement en déchèterie, par facilité.